



## Tronçonnage par employés de la ville

Par **steffie80100**, le **21/06/2013** à **06:56**

Bonjour,rrnCela fait deux jours que des employés de la communauté de commune viennent tronçonner en face de chez moi, dans un terrain vague, à 6 h du matin, je ne vous raconte pas le bruit car deux tronçonneuses ce n'est pas rienrrnAi-je le droit de me plaindre à la ville car normalement un particulier doit respecter le voisinage ?rrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **21/06/2013** à **07:23**

Bonjour,rrnCe problème relève bien des compétences de votre maire c'est donc lui, ou un de ses adjoints, avec qu'il vous faut en discuter.